

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 728

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

On ne comprend pas bien la logique du Gouvernement d'instaurer un pass sanitaire qui peut devenir inefficace si les adolescents ne sont pas prévus dans le dispositif aux mêmes dates.